

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI
03.26.02.57.58

Bon No: 004420117		1ere Gachée: 07:21 (1) Quantité: 1.50 m3		Date: 08/07/2026 référence commande(2): 03 26 69 55 70		DUFO2607084405		Zone: Sous Centrale	
client: 410454		COLAS FRANCE		AGENCE CHAMPAGNE NORD COL5103 3 RUE MODESTE GOU		LM		LM	
chantier: DEPART		DEPART						CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
07:20								température: vitesse du vent: validité:	
code Béton PJNCNX300		désignation(6)(8) BORDURE		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
								consistance(7) Dmax 10	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale		BETON NCN Dm10 CEM2 300							
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE						NOM:			
						signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1